

THÉMATIQUES

ENFANCE

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

CULTURE

LOGEMENT

SANTÉ

EUROPE

MOBILITÉ

ÉNERGIE

JEUNESSE

FORMATION CONTINUÉE

EMPLOI

On dit parfois que la culture coûte cher. C'est une grave erreur. Non seulement la culture crée des richesses, notamment économiques, mais elle contribue aussi à mieux vivre ensemble. Elle est même le fondement de la vie commune puisqu'elle détermine le sens que nous donnons à l'existence et la conception que nous avons du « vivre ensemble ».

Comme mouvement social, le MOC défend une approche de la culture où les valeurs d'égalité et de justice sociale sont prioritaires pour que toutes et tous puissent exercer pleinement leurs droits démocratiques à la critique, à l'expression et au débat. C'est ce que nous appelons la démocratie culturelle.

L'éducation permanente, les centres culturels, les télévisions locales et la radio-télévision de service public, l'accès aux biens culturels et la pratique des arts sont autant de leviers pour y contribuer.

Dans un même souci démocratique, le Mouvement s'oppose à toute tentative de marchandisation de la culture et à une tendance trop présente à l'uniformiser.

QUELLES ÉTAIENT NOS REVENDICATIONS DE 2004 ?

Lors des élections régionales de 2004, nous revendiquions un élargissement et une consolidation des mesures favorisant l'accès de tous à la culture. Nous demandions ainsi des mesures favorisant

- l'accessibilité financière aux biens et services culturels
- l'accès pour l'associatif à des instruments tels les « tournées Art et Vie »
- l'accès pour tous aux nouvelles technologies
- la réduction des concurrences en radio-télévision

Nous soulignons que démocratiser la culture ne suffisait pas à mettre en place une réelle démocratie culturelle. À cette fin, nous insistions sur la nécessaire participation citoyenne au sein d'espaces déterminés (la charte associative étant un outil de cette participation structurée) et sur le soutien à l'associatif, tant les associations d'éducation permanente que les centres culturels.

Enfin, pour rendre tout cela possible, nous demandions un accroissement des droits culturels

afin de permettre à chacun de se former pour être davantage un citoyen actif. Nous prônions l'élargissement du congé-éducation payé et la diversification des offres de formation continuée.

COMMENT CES REVENDICATIONS ONT-ELLES ÉTÉ INTÉGRÉES DANS LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET QUELLES AVANCÉES ONT ÉTÉ FAITES ?

La déclaration de politique communautaire partageait le principe général sur lequel se fondaient nos revendications.

Ainsi, le gouvernement faisait de l'accès et de la participation à la culture une priorité politique. Il entendait soutenir des projets inédits visant à réduire la fracture sociale et générationnelle et d'autres visant à réduire la fracture numérique. Il souhaitait aussi permettre l'accès des publics les plus défavorisés aux biens culturels et renforcer les liens entre culture et école (un décret coordonnant l'ensemble de ces actions).

Enfin, il voulait veiller également à ce que les médias de service public assurent leur mission de promotion et d'information culturelle de façon à atteindre le public le plus large.

La gratuité de certains musées, les chèques culture, les dispositions « article 27 », l'opération « culture à l'école » sont autant d'initiatives qui visent à favoriser l'accès du plus grand nombre à l'art et à la culture. Mais ces initiatives souffrent souvent d'un manque de concertation et surtout d'évaluation, ce qui empêche de mesurer leur impact réel en particulier en ce qui concerne le public réellement touché, qui reste trop restreint. Pendant ce temps, une « uniformisation » de l'offre culturelle grand public, via notamment la télévision ou les entreprises culturelles dominantes, continue de s'accroître sans véritable réflexion ni réaction politique.

Dans notre société en constante évolution, qui doit plus que jamais répondre à un important besoin de participation citoyenne et faire face à des inégalités nouvelles et croissantes, le gouvernement estimait que le rôle et la place de l'associatif n'ont jamais été aussi essentiels. Afin de mieux rencontrer ces défis, les Gouvernements de la Région wallonne, de la Cocof¹ et de la Communauté promettaient d'initier un Pacte associatif transversal. Par ailleurs, le gouvernement communautaire promettait la mise en œuvre complète des accords du non-marchand. Enfin, le gouvernement faisait du renforcement de la démocratie participative et du développement de l'esprit critique une priorité politique.

Fin mai 2008, la « Charte associative » qui concrétise un partenariat entre les pouvoirs publics et le monde associatif a été adoptée en première lecture par le gouvernement conjoint à la Communauté française, la Région wallonne et la Cocof. Selon le texte, il s'agit de favoriser la complémentarité et la non-concurrence entre l'action des pouvoirs publics et celle des associations. Il est aussi entendu que les pouvoirs publics devront traiter de façon égale l'ensemble des prestataires de services d'intérêt général. Ces derniers devront assurer un service égal à tous les demandeurs sans aucune discrimination. Hélas, rien ne garantit le respect de cette charte au niveau local, pourtant premier concerné.

De plus, la majorité sortante n'a pas pris d'initiative pour encourager la pratique des arts en amateurs. Le soutien aux « loisirs actifs » (fanfares, troupes de théâtre amateur, ateliers de peinture ou d'écriture) est pourtant attendu depuis de longues années par les publics concernés et ceux, surtout, qui pourraient le devenir.

La mise en œuvre du nouveau décret de soutien à l'éducation permanente a permis de consolider le secteur, en stabilisant la plupart des associations reconnues sous l'ancien décret, et en ouvrant la porte à de nouvelles initiatives. Les fondamentaux

de l'éducation permanente ont été sauvegardés et même renforcés : citoyenneté critique, droits sociaux et culturels, émancipation individuelle et collective, participation active et analyse critique. Les associations n'ont toutefois pas obtenu, jusqu'à présent, l'intégralité du financement auquel elles ont droit, et certaines d'entre elles rencontrent de vraies difficultés.

Le MOC déplore un net recul en matière de droits culturels, avec la décision prise en juillet 2006 par le Gouvernement fédéral de réduire de façon drastique le nombre d'heures de congé-éducation, auquel les travailleurs ont droit pour se former tout en continuant à travailler. Directement concernées car il s'agit principalement de l'accès à la formation générale et professionnelle, les Communautés et les Régions n'ont pas pu éviter ce grave recul social et n'ont pas pris d'initiative pour tenter de compenser, à leur niveau, les besoins ainsi créés. À noter toutefois, et c'est une mesure que le MOC tient à saluer, le refinancement et le développement de la promotion sociale.

Concernant la lutte contre la fracture numérique, le Gouvernement wallon a souhaité dans sa déclaration de politique régionale « l'accès à Internet pour tous les citoyens notamment par la création d'espaces publics numériques (EPN) ou l'établissement de points d'accès publics à Internet notamment dans les quartiers défavorisés ».

Un programme de développement des EPN au niveau communal a été lancé en 2005 et la Région a créé, en 2007, un label des espaces publics numériques des pouvoirs locaux ainsi qu'un réseau des EPN labélisés. Une septantaine de projets locaux ont été sélectionnés depuis. A Bruxelles, il n'existe pas (encore) d'initiative coordonnée similaire. Portés essentiellement par le monde associatif, les projets bruxellois restent dispersés et manquent de visibilité. Le MOC encourage le Gouvernement bruxellois à s'inspirer de l'exemple wallon. En outre, les Régions ont prévu de remplacer et d' étoffer le parc informatique des écoles. Hélas, en Région wallonne, un retard est déjà à déplorer dans l'exécution de cette décision et à Bruxelles, aucun accompagnement pédagogique des enseignants n'est prévu.

1 La Commission communautaire française est compétente pour les institutions monocommunautaires francophones en Région bruxelloise.

**PAR RAPPORT AUX AUTRES POINTS
IMPORTANTES CONTENUS DANS LA
DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE,
QUELLES AVANCEES, QUELS RECULS,
QUELLES STAGNATIONS ?**

Le gouvernement a mis en œuvre les Etats généraux de la Culture qui ont eu le mérite de rassembler les acteurs culturels de la Communauté française. Si ces rencontres n'ont guère débouché sur l'affectation de moyens supplémentaires, elles furent cependant le lieu d'expression d'un bon nombre d'attentes et de revendications. Le MOC estime qu'il manque toutefois une évaluation du processus.

Nous regrettons, par exemple, que les attentes exprimées par les représentants des nombreux centres culturels, en termes de participation culturelle et de proximité notamment, n'aient pas été rencontrées au cours de la législature, malgré l'annonce d'un décret redéfinissant les missions de ces centres.

Enfin, le MOC estime que la majorité sortante a fait une inquiétante marche arrière en matière de service public dans l'audiovisuel. En effet, le contrat de gestion de la RTBf, signé en octobre 2006, a déplafonné le recours de la radiotélévision publique à des recettes publicitaires et lui permet aussi de décider seule de la « protection » ou non des enfants contre la publicité.

NOS PISTES DE REVENDEICATIONS POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE

– Pour le Mouvement ouvrier chrétien, il est primordial de continuer à favoriser l'accès de tous à la culture. Nous pensons que cet accès doit passer à la fois par l'école et par la possibilité offerte à tous de se procurer des biens ou d'assister à des événements culturels. Les liens entre culture et école sont donc primordiaux. À ce sujet, le rééquipement informatique des écoles (Cyberclasse et Plan Multimédia) n'est pas suffisant à garantir un usage responsable, critique et autonome de ces technologies par les jeunes. Il doit impérativement être accompagné de programmes de formation aux TIC, et ce dès l'enseignement fondamental. Ces formations doivent s'adresser non seulement aux jeunes, mais aussi aux enseignants et aux éducateurs, dans le cadre plus général de l'indispensable éducation aux médias. À cet égard, il est souhaitable d'impliquer les organisations de jeunesse dans ce programme, en leur

offrant des opportunités semblables à ce qui se fait en milieu scolaire.

- Le MOC sera particulièrement attentif à la mise en œuvre de la Charte associative. D'abord par les pouvoirs publics, régionaux et communautaires, qui l'ont signée, mais qui en oublient certains principes dans leur mode de gouvernance ! Mais aussi dans les provinces et les communes : un des enjeux importants à ce stade du processus est en effet la traduction de la charte sur le terrain local. Nous observons en effet que les tensions et concurrences entre services publics et associatifs se rencontrent surtout au niveau local. Le texte adopté par le gouvernement conjoint prévoit simplement « d'encourager les pouvoirs locaux à transposer la charte ». C'est insuffisant.
- Un nouveau décret sur les centres culturels est attendu depuis plusieurs années. Les lenteurs et la faiblesse de l'investissement politique à cet égard ont des effets démobilisateurs sur le secteur parce qu'elles empêchent la reconnaissance de nouveaux centres et le redéploiement des centres sur l'ensemble du territoire. Pour le MOC, il est urgent de réinvestir dans ces outils culturels et de consolider leurs liens avec le secteur associatif. En outre, ce décret doit être l'occasion de repenser des politiques culturelles coordonnées au niveau de territoires cohérents, dans le respect de la Charte associative.
- Le travail de proximité réalisé par les associations d'éducation permanente en vue de développer la citoyenneté active est primordial. D'une part, le MOC estime que l'expertise des associations d'Education permanente doit pouvoir être mise à profit, notamment d'un point de vue méthodologique, dans diverses démarches participatives mises en œuvre à différents niveaux de pouvoir. D'autre part, le Mouvement estime que pour que ces associations puissent continuer leurs actions, il est nécessaire de leur octroyer sans tarder le financement total auquel elles ont droit dans le cadre de leur reconnaissance sous la forme de subvention traitement.
- De façon générale, le MOC réclame l'alignement des barèmes des travailleurs de tous les secteurs socioculturels sur celui des travailleurs du secteur en Région wallonne.
- Le Mouvement ouvrier chrétien demande aux Régions et aux Communautés de réclamer la restauration complète des droits au Congé Education Payé, et même l'augmentation du nombre d'heures admissibles pour les formations choisies par le travailleur.

- Les télévisions locales doivent être soutenues dans l'exercice de leurs missions de service public. Dans leur démarche de proximité, elles doivent être solidement ancrées dans le terrain local et sous-régional, et en particulier dans les dynamiques associatives de leur zone. Le système de subvention doit valoriser la production propre mais aussi définir des critères de qualité, en regard des missions de service public. Enfin, la politisation excessive des instances dirigeantes entrave trop souvent l'autonomie des rédactions et des équipes culturelles ; la Communauté française doit mener, à cet égard, un travail d'évaluation des dispositions décrétales et des systèmes de sanctions du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

- La RTBf est une radio-télévision de service public. Il faut donc qu'elle fasse entendre et voir sa différence avec les opérateurs commerciaux en développant davantage ses missions culturelles, d'éducation permanente et d'éducation aux médias, notamment en proposant des approches diverses des enjeux politiques, sociaux, culturels, environnementaux... Aujourd'hui, les logiques publicitaires et l'audimat pèsent trop lourdement sur les programmations. Sans tomber dans le piège de la voie sarkosienne (supprimer la pub tout de suite et surtout augmenter les parts de marché des télés privées), le MOC soutient la proposition portée par de nombreuses associations de réaliser une étude objective et scientifique sur le financement de la RTBf et la recherche de financements alternatifs à la publicité commerciale et au parrainage. D'urgence, il réclame une protection accrue des enfants face à la publicité, tant sur les chaînes publiques que commerciales.

